



Communiqué de presse

17 février 2022

Augmentation du prix du gaz : l'UNAFO demande des mesures urgentes et adaptées au secteur du logement accompagné

Face à la forte hausse du prix du marché du gaz, le gouvernement a annoncé le 16 février de nouvelles mesures qui ne prennent pas en compte, à ce stade, la particularité du logement accompagné. L'Unafo alerte le gouvernement sur les conséquences d'une telle exclusion et formule plusieurs propositions.

La particularité de la situation du logement accompagné

Depuis le mois d'octobre, l'Unafo alerte sur l'impact de la flambée historique des coûts du gaz pour les gestionnaires du logement accompagné (résidences sociales, FJT, pensions de famille...). Dans la mesure où ils ne peuvent répercuter le coût de cette hausse sur les redevances, dont le montant forfaitaire inclut le coût de l'énergie, ils doivent en supporter les charges.

Une enquête réalisée cette semaine auprès des adhérents de l'Unafo confirme les craintes exprimées : les adhérents ayant des contrats à prix variable ou ayant dû renouveler leurs contrats à prix fixe depuis octobre 2021 se sont vu appliquer des hausses de prix comprises entre 45% et 100%.

Notre enquête nous permet d'évaluer que les logements immédiatement touchés par la hausse des prix de l'énergie, soit parce qu'ils relèvent d'un contrat à prix variable soit parce que leur contrat à prix fixe est arrivé ou arrivera à échéance d'ici mi 2022, représentent entre un tiers et la moitié du parc (50 000 à 75 000 logements). Notre enquête révèle également que la hausse du prix des énergies se traduit par un impact moyen de 150 € par logement géré.

Des réponses du Gouvernement à ce jour inadaptées au logement accompagné

Si une réunion dédiée a bien eu lieu avec les administrations il y a 2 semaines, les annonces faites hier ne prennent pas en compte à ce stade la particularité du logement accompagné. Le Gouvernement a annoncé que « les logements chauffés au gaz et non éligibles au tarif réglementé de vente (copropriétés, logements sociaux, logements chauffés par un réseau de chaleur, etc.) pourront bénéficier d'une compensation visant à couvrir la hausse des prix de marché. Cette compensation apportera aux ménages concernés une aide équivalente au blocage des tarifs réglementés du gaz du 1er octobre 2021 au 30 juin 2022. »

Pourquoi faut-il un dispositif spécifique de soutien pour le logement accompagné ?

La forte augmentation des coûts de l'énergie ne pourra pas être absorbée par les structures du logement accompagné. Elle va donc se traduire à court terme par des difficultés importantes pour la majorité de acteurs, voire remettre en cause la pérennité de certains, y compris majeurs.

Ne pas soutenir le logement accompagné conduira également à réduire les projets de développement et de réhabilitation de résidences sociales, avec pour conséquence directe une moindre proposition de logements pour les jeunes, les travailleurs précaires, les familles monoparentales. Le Gouvernement mettrait ainsi en difficulté un des principaux acteurs de la politique du Logement d'Abord. L'Unafo rappelle en effet que, chaque année ses adhérents permettent à 10 000 personnes issues de la rue ou de l'hébergement d'urgence d'accéder à un logement.

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Les propositions de l'Unaf

L'Unaf demande l'extension des mesures annoncées hier aux gestionnaires de logement accompagné. C'est pourquoi elle demande au Gouvernement d'être associée aux discussions qui se poursuivent avec les fournisseurs de gaz, les chauffagistes, les réseaux de chaleur et les représentants des bailleurs sociaux et des syndicats afin de trouver des solutions adaptées au logement accompagné.

L'Unaf demande aussi, si des mesures spécifiques ne peuvent pas être mises en place rapidement dans le cadre du bouclier tarifaire étendu hier, l'attribution aux gestionnaires d'une aide au logement, sur le modèle du chèque énergie, d'un montant de 150 euros.

Enfin, de manière plus structurelle, l'Unaf demande au gouvernement d'ouvrir un chantier afin de faire évoluer le modèle économique du logement accompagné, pour lui permettre de jouer tout son rôle dans la politique du Logement d'Abord.

Aider le logement accompagné à passer cette crise plus structurelle que conjoncturelle, c'est avant tout permettre à des milliers de personnes de trouver un logement adapté à leurs besoins.

* * *

A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur Général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 163 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

pierre@bprfrance.com

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

sophie@bprfrance.com

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ